

Amende forfaitaire majorée

Par arutnev, le 15/02/2013 à 20:09

Bonjour,

Je ne sais si j'ai choisi le bon forum!

J'ai reçu, fin Octobre 2012, un PV pour excès de vitesse;

je suis plutôt règlo et vais chez mon buraliste auquel j'achète un timbre-amende de 45€; je règle par chèque, colle le timbre sur la carte de paiement et expédie celle-ci.

Aujourd'hui,14 Février 2013, je reçois une amende forfaitaire majorée de 180€, relative à ce PV, minorée à 144€ si je règle dans les 30 jours.

A priori, la carte de paiement bien timbrée n'est pas arrivée à destination

Que faire et écrire pour prouver ma bonne foi?

J'ai gardé la partie à conserver du timbre-amende, j'ai le talon du chèque remis au buraliste et le relevé de compte bancaire indiquant le paiement du timbre au buraliste

Je vous remercie déjà pour votre aide.

Par patrick62, le 12/03/2013 à 16:21

bonjour

il suffit d'envoyer les photocopie des preuves Patrick